

LES OUVERTURES ET LEURS OCCULTATIONS



Les ouvertures, qu'il s'agisse de portes ou de fenêtres, sont une composante essentielle de toute construction. Elles participent au dessin des façades, à l'équilibre d'un bâtiment et, de ce fait, contribuent à la cohérence urbaine à l'échelle d'une rue, d'un îlot et d'un quartier. Les ouvertures, communication entre intérieur et extérieur, sont sources de luminosité, de ventilation et de qualité de vue. Leur conception et leurs dimensions contribuent à l'habitabilité d'un logement et à son confort, été comme hiver. Comme tout élément architectural, les ouvertures sont soumises à certaines règles et leurs modifications, suppression ou ajout nécessitent une autorisation.

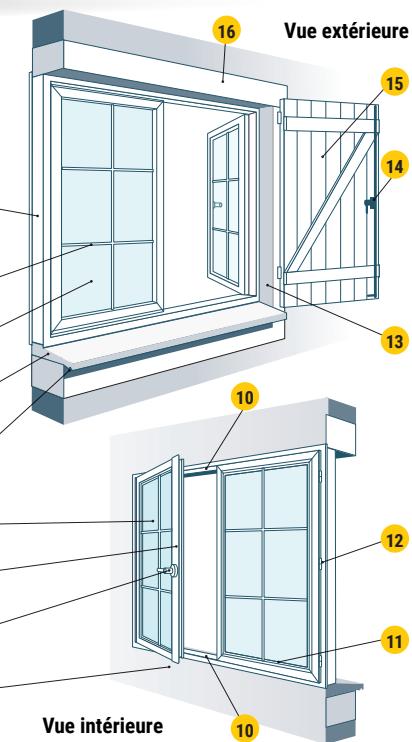
1

De quoi parle-t-on ?

Les ouvertures sont des éléments complexes. Outre la baie, différents éléments les composent : l'encadrement, le linteau et l'appui de la fenêtre, la menuiserie, le vitrage et les volets.

Comme les portes, les fenêtres sont des témoignages du passé : selon la région, les matériaux, les éléments décoratifs, les couleurs, les techniques d'assemblage et les systèmes d'occultation diffèrent.

- | | |
|--|---|
| 1 - Dormant, ou bâti | 9 - Allège |
| 2 - Croisillons, ou petits-bois | 10 - Traverse (haute et basse) |
| 3 - Vitrage (simple, double ou triple) | 11 - Parclose |
| 4 - Appui de fenêtre | 12 - Paumelles, ou charnières |
| 5 - Goutte d'eau | 13 - Tableau de fenêtre |
| 6 - Ouvrant, battant ou vantail | 14 - crémone |
| 7 - Meneau central mobile | 15 - Volet battant (barres et écharpes) |
| 8 - Poignée | 16 - Linteau |

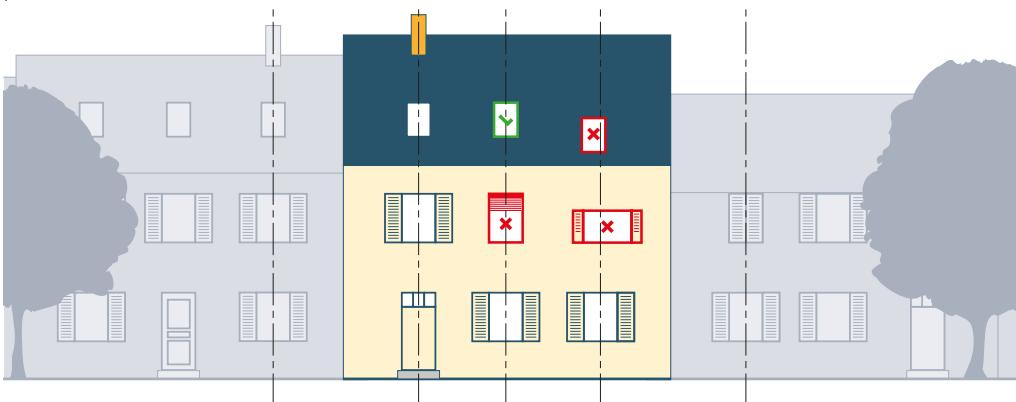


Quelles préconisations dans l'ancien ?

Les ouvertures sont des éléments de nomenclature participant à l'identité d'une façade. Traditionnellement, les fenêtres étaient plus hautes que larges et leurs dispositions et dimensions variaient selon qu'il s'agisse d'une maison de bourg ou d'une maison de campagne.

L'alignement des ouvertures et la cohérence des dimensions génèrent une composition et un rythme de façade à respecter.

L'occultation traditionnelle se fait au moyen de volets, intérieurs ou extérieurs. Si des volets roulants ont été ajoutés, les coffrets peuvent être dissimulés derrière des lambrequins. Dans certains cas, l'installation de volets intérieurs bois peut servir de système d'occultation, notamment si les volets roulants sont proscrits.



EN CAS DE REHABILITATION

- respecter les proportions des ouvertures existantes (plus hautes que larges),
- préférer une pose du coffre en applique intérieure pour l'installation de volets roulants,
- conserver l'alignement des ouvertures sur la façade (y compris en toiture),
- favoriser l'emploi de matériaux locaux traditionnels pour les encadrements,

- respecter les nuanciers en vigueur,
- se référer au document d'urbanisme et SPR le cas échéant : il peut imposer certains matériaux et couleurs notamment pour les menuiseries (bois à privilégier, petit-bois, sections...).



Se référer aux fiches : II - INSÉRER

- Préserver la fenêtre dans le bâti ancien,
- Habiter mon toit.

3 dans le bâti contemporain ?

L'époque contemporaine, notamment grâce à l'usage de nouveaux matériaux et aux progrès techniques se distingue par une trame moins régulière et par une plus grande variété que ce soit en termes de formes, de tailles des surfaces vitrées, de systèmes d'ouverture ou d'occultation. Les ouvertures présentent également de bien meilleures performances thermiques (vitraux et ponts thermiques).

Les ouvertures se diversifient Baies vitrées toute hauteur, fenêtres bandeaux, formes géométriques particulières.

La cohérence de composition des façades est toujours recherchée sans obligation d'alignement.

Les systèmes d'occultation sont multiples Volets roulants, panneaux coulissants, stores intégrés.

Les ouvertures de toits sont possibles selon les contraintes imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur : puit de lumière, skydôme, verrière de toit, fenêtre de toit....

Les garde-corps sont imposés si la hauteur de l'allège est inférieure à 0,90 m. Article R134-59 du *Code de la construction et de l'habitation* et norme NF P 01-012 pour le respect des hauteurs, dimensions et espacements.

La palette des matériaux employés pour les menuiseries et occultations s'est élargie : PVC, alu, bois, bi-matière.



i

La réglementation française encadre fortement **les vues**, c'est-à-dire les ouvertures pratiquées dans un bâtiment : portes, fenêtres, lucarnes de toit, balcons ou terrasses. On distingue les vues droites et les vues obliques.

La vue est dite "droite" dès lors que le regard peut porter sur le fond voisin sans avoir à s'écartier de l'axe de l'ouverture.

À l'inverse, la vue est considérée comme "oblique" dans les cas où il faut se tourner sur le côté ou se pencher vers l'extérieur pour apercevoir le fond voisin (Cf. articles 675 à 680 bis du Code civil).



Comment améliorer le confort d'été ?

Les systèmes d'occultation permettent de réguler les apports de chaleur, la lumière et protègent des intrusions. Traditionnellement, le système le plus répandu était le volet battant extérieur. Sa composition se déclinait selon les régions : volet plein cadre, volet pliant, persienne, etc.

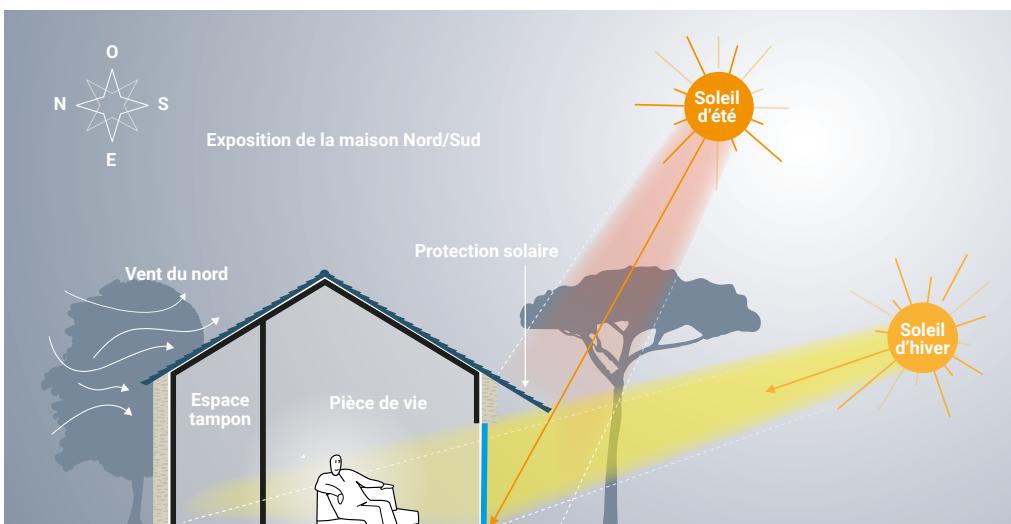
Par des systèmes de **chauffage performants, une bonne isolation et des vitrages plus efficaces**, les constructions contemporaines sont conçues pour assurer un confort optimal en hiver.

Toutefois, la Réglementation Environnementale (RE 2020) fixe également des exigences de confort d'été pour les habitations neuves, soit des seuils de températures à ne pas dépasser le jour et la nuit.

Parmi les leviers capables de lutter contre l'effet de surchauffe en été, figurent les systèmes d'occultation mais aussi d'autres masques solaires : **végétation, pergola, casquette solaire, brise-soleil, débord de toiture**.



L'hiver, il ne faut surtout pas empêcher le soleil d'entrer pour réchauffer la dalle et les murs à inertie.



CAUE de Loire-Atlantique
2, bd de l'Estuaire
44262 NANTES cedex 2
02 40 20 20 44

CAUE de Maine-et-Loire
312, av René Gasnier
49100 ANGERS
02 41 22 99 99

CAUE de la Mayenne
2, rue de l'Ermitage
53000 LAVAL
02 43 56 41 79

CAUE de la Sarthe
1, rue de la Mariette
72000 LE MANS
02 43 72 35 31

CAUE de la Vendée
33 rue de l'Atlantique
85000 LA ROCHE-SUR-YON
02 51 37 44 95

UR
c|a.u.e
Pays de la Loire
www.urcaue-paysdelaloire.com